



## TARIFICATION DES HONORAIRES

(Applicable à compter du 06 janvier 2021)

### Bareme d'application des honoraires de transaction par tranches

Conforme à l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans la transaction immobilière.

Prix vente TTC commission incluse		Mandat simple	Mandat partenaire ou exclusif
De 10 000 € à 50 000 Euros	Forfait	4 700 Euros	4 500 Euros
50 001 Euros à	70 000 Euros	9.50 % coef : 1.099	9.00 % coef : 1.087
70 001 Euros à	90 000 Euros	8.50 % coef : 1.087	8.00 % coef : 1.076
90 001 Euros à	130 000 Euros	7.50 % coef : 1.082	7.00 % coef : 1.070
130 001 Euros à	180 000 Euros	7.00 % coef : 1.076	6.00 % coef : 1.064
180 001 Euros à	210 000 Euros	6.50 % coef : 1.070	5.50 % coef : 1.059
210 001 Euros à	300 000 Euros	6.00 % coef : 1.064	5.00 % coef : 1.053
Au dessus de	300 001 Euros	5.50 % coef : 1.059	4.50 % coef : 1.048

**Ces prix s'entendent TTC à la charge du vendeur, TVA à 20%.**

### Transactions locatives

Les honoraires de transaction sont de 12% HT du loyer annuel, à la charge pour 50/50 du bailleur et du locataire. Etat des lieux : entrée 45€ ht, sortie 45€ ht.

#### Avis de valeur, expertises avec rapport écrit :

Forfait minimum une maison avec ou sans terrain, 186€ TTC, supplément selon les annexes, dépendances, terres.

Prestations spéciales : 45€ ht/heure.

#### L'avis de valeur verbal en vue d'un mandat est gratuit

**ARC-IMMO-81 -TRANSACTION IMMOBILIERE**  
Pôle activité VAL81, 45 Av. Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS  
Agence : 05.63.56.52.37 Contact@arc-immo-81.com  
SIREN 448 040 972-CPI N° 8101 2018 000 027 912 délivré par la CCI Tarn